



« ET SI ON ECOUTAIT VRAIMENT LES ENFANTS ? »

Appel à projets 2020-2021 relatif au droit à la participation des enfants et des jeunes

« Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. »

(Article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant, New York, 20 novembre 1989)

Contexte de l'appel à projets

En novembre 2019, à l'occasion de ses 30 ans mais aussi des 30 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Fonds Houtman lançait un appel à candidatures pour un Prix sur le thème du droit à la participation des enfants et des jeunes¹.

48 candidatures nous sont parvenues dans le cadre de cet appel, fin mars 2020, en pleine crise sanitaire. Un seul Prix pouvait être remis. Il le sera début décembre prochain².

Au travers de ces candidatures, nous avons pu constater que les domaines dans lesquels pouvait se jouer ce droit étaient nombreux et vastes. Que de nombreux enfants et jeunes étaient encore privés de l'exercice plein de leur droit à s'exprimer et à participer. Il est évident que les mesures imposées dans le cadre de la lutte contre le coronavirus n'ont pas facilité cet exercice, ont accentué encore l'exclusion dont certain·e·s souffrent déjà. Le travail des acteur·rice·s du monde de l'enfance et de la jeunesse a été impacté également ces derniers mois.

¹ Il est important de relire le texte de cet appel ici : <https://urlz.fr/b7Uh> ; il est aussi possible de l'obtenir via le courriel info@fondshoutman.be.

² Annonce à suivre sur le site www.fondshoutman.be et sur la page Facebook du Fonds <https://www.facebook.com/fondshoutman>.

Novembre 2020

Nous avons dès lors souhaité relancer un appel, autour de 4 thématiques précises, afin de permettre à davantage de projets d'être soutenus. Un budget global de 150.000 € a été dégagé.

Cette décision rejoint aussi l'esprit du prochain Plan d'Action relatif aux Droits de l'Enfant de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PADE 2020-2024), puisque la participation y apparaît en 3^e objectif stratégique.

Orientation des projets et finalités souhaitées

Les 4 thématiques retenues dans le cadre de cet appel sont les suivantes :

1. La culture et l'accès à celle-ci ;
2. La santé ;
3. La nature/l'environnement/l'écologie ;
4. La diversité au sens large³.

Le Fonds financera et accompagnera des projets qui soutiendront – de façon éthique et durable – la participation des enfants et des jeunes dans les thématiques listées ci-dessus. Qui prendront en compte leur voix, leur opinion, leur capacité d'action. Qui leur donneront une place réelle, et ce malgré les tensions qui peuvent encore subsister pour certain·e·s entre les aspects de protection et de participation. Des projets qui les laisseront être les moteurs de changement(s) qu'ils peuvent réellement être.

Une attention particulière sera accordée aux projets qui, en lien avec la crise sanitaire, pourront mettre en évidence un certain nombre de bonnes pratiques qui ont permis, permettent ou peuvent permettre d'éviter l'exclusion de certains enfants ou jeunes des systèmes d'expression et de participation auxquels ils pourraient contribuer ou accéder.

Les projets sélectionnés devront aussi s'appuyer sur un maximum des 9 principes de base permettant une participation éthique, efficace et durable des enfants. Ces principes, décrits initialement par Gerison Lansdown⁴, sont détaillés ici :

1. La transparence et la clarté de l'information relative à la participation de l'enfant ;
2. Le caractère volontaire de la participation ;
3. Une participation respectueuse ;
4. Une participation pertinente ;
5. Un environnement adapté aux enfants ;
6. Une participation inclusive ;
7. Une participation soutenue par des acteurs formés ;
8. Une participation sûre et prévenant les risques potentiels pour les enfants (risques liés à la participation) ;
9. Un processus de participation responsable.

Ils favoriseront la participation des enfants et des jeunes dans la mesure du possible à toutes les étapes du projet. Enfin, ils devront être ouverts à un maximum d'enfants et de jeunes.

³ Les projets peuvent s'intéresser aussi aux questions liées au genre, à l'intergénérationnel, à la multiculturalité, au handicap... à la « différence » au sens large.

⁴ G. Lansdown a été la directrice fondatrice de la Children's Rights Alliance for England. Elle reste une grande spécialiste internationale des droits de l'enfant, Consultante pour le Centre de Recherche Innocenti de l'UNICEF, en Italie. Voir aussi LANSDOWN, Gerison. *Promouvoir la participation des enfants au processus décisionnel démocratique. Innocenti Insight*. UNICEF, Centre de Recherche Innocenti. Florence. 2001. Site Innocenti : <https://www.unicef-irc.org/>.

Autres critères de sélection des projets

Outre les éléments mentionnés ci-dessus, les projets soutenus devront :

- Se dérouler sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Reposer sur des équipes stables et compétentes disposant d'une expérience convaincante dans les thématiques abordées ;
- Proposer in fine des outils permettant une continuité du projet (au-delà du soutien du Fonds) mais aussi une diffusion plus large de celui-ci et des effets positifs engendrés vers des équipes aux objectifs similaires en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Subsidiation

- Un montant global de 150.000 € est consacré à cet appel à projets.
- Ce montant couvre les 4 axes. Néanmoins, si le Fonds estime qu'un axe ne peut être réalisé faute de candidatures satisfaisantes sous la thématique visée, il peut décider de ne pas couvrir cet axe. Tout comme il peut aussi décider de soutenir plusieurs projets sous le même axe/la même thématique.
- Sauf exception, un montant maximum de 25.000 € pourra être octroyé par projet soutenu.

Calendrier

- Le dossier de candidature (qui peut être obtenu sur simple demande au Fonds via info@fondshoutman.be) doit être renvoyé au plus tard le 31 mars 2021.
- Transmission des dossiers **UNIQUEMENT PAR COURRIEL** et sous la forme d'un **PDF UNIQUE** via info@fondshoutman.be.
- Le Fonds Houtman examinera les candidatures déposées et recevra le cas échéant les équipes présélectionnées entre le 1^{er} avril et le 31 mai 2021.
- La sélection finale sera opérée pour le 25 juin 2021.
- Les projets pourront démarrer au plus tôt en septembre 2021. Date de démarrage précise à définir ultérieurement.
- Les projets pourront s'étendre sur une période de deux ans au maximum (durée maximale des conventions signées avec le Fonds), comprenant les étapes préalables de préparation du travail, le déroulement mais aussi la rédaction du rapport final et l'élaboration des outils utiles à la diffusion.

Infos pratiques

Adresse courriel et coordonnées pour l'envoi du dossier de candidature (PDF unique) pour le 31 mars 2021 ou pour tout autre renseignement :

info@fondshoutman.be
02/543.11.71